

Prado, le service de retour à domicile

C'est un service d'accompagnement personnalisé pris en charge par l'Assurance Maladie. Dès que l'équipe médicale fixe ma date de sortie, tout est organisé avec son accord pour que je puisse rentrer chez moi dans les meilleures conditions.

Comment en bénéficier ?

- 1 Je reçois la visite de mon conseiller de l'Assurance Maladie à la maternité le lendemain de la naissance de mon enfant.
- 2 J'indique le nom de ma sage-femme habituelle ou à défaut, j'en choisis une dans la liste des professionnels de santé de mon département.
- 3 Je complète le bulletin d'adhésion à Prado.
- 4 Le conseiller prend contact avec ma sage-femme et planifie la première visite à mon domicile.



Un service

- ▶ auquel je peux renoncer à tout moment sans incidence sur ma prise en charge. Du 1^{er} jour de mon 6^e mois de grossesse jusqu'au 12^e jour après la naissance, tous mes frais médicaux remboursables restent pris en charge à 100 % (dans la limite des tarifs de remboursement de l'Assurance Maladie),
- ▶ qui garantit une totale confidentialité des données me concernant, dans le respect du secret médical.



L'Assurance Maladie en ligne

Sur ameli.fr :

- ▶ Je me renseigne sur mes droits et mes démarches selon ma situation.
- ▶ Je m'informe avec l'annuaire santé sur les professionnels de santé qui m'aident tout au long de ma grossesse (médecin traitant, sage-femme, gynécologue...) et suit mon enfant dès ses premiers pas (médecin traitant, pédiatre...).
- ▶ Je me connecte à mon compte ameli, mon espace personnel.

Je télécharge gratuitement l'appli ameli



Sur ameli-sante.fr :

- ▶ J'accède à de l'information santé : maux du quotidien, pathologies plus lourdes, offres de prévention de l'Assurance Maladie.



Je suis accompagnée
après mon
accouchement



Prado
Le service de
retour à domicile

Mon bébé est né

Il me tarde de pouvoir rentrer chez moi pour profiter avec lui de moments privilégiés.

L'Assurance Maladie me propose des offres et des services pour m'accompagner à chaque étape de ma vie.

Ainsi, je peux bénéficier de Prado, un service pour faciliter mon retour à domicile après mon accouchement et être suivie chez moi, par la sage-femme de mon choix.



L'Assurance Maladie met tout en œuvre pour que je puisse rentrer à la maison dans les meilleures conditions après la naissance de mon enfant.

Je bénéficie d'un accompagnement personnalisé

Après la naissance de mon enfant, mon conseiller de l'Assurance Maladie me rend visite à la maternité pour me proposer un accompagnement personnalisé à domicile. C'est mon interlocuteur privilégié.

Le conseiller de l'Assurance Maladie :

- 1** prend contact pour moi avec la sage-femme de mon choix, pour organiser le premier rendez-vous et s'assurer de son bon déroulement.
- 2** répond à toutes mes questions liées à ce service.
- 3** me rappelle pour un bilan de satisfaction.

Le conseiller m'accompagne sur les aspects administratifs. Pour toute question d'ordre médical, bien sûr, seuls les professionnels de santé qui me suivent sont habilités à me répondre.

À partir du lendemain de mon retour à domicile, ma sage-femme assure un suivi personnalisé, adapté à mon état de santé et à celui de mon bébé.



Bon à savoir

En cas de difficultés passagères, la Caf peut me proposer un service d'aide et d'accompagnement à domicile. Pour en savoir plus > caf.fr

Pour mon bébé, ma sage-femme :

- ▶ m'accompagne dans la réalisation des premiers soins : soins du cordon...,
- ▶ vérifie son bon état de santé : pesée, contrôle de l'alimentation, du transit et de la digestion...,
- ▶ évalue son éveil et la façon dont il communique,
- ▶ me conseille pour le bon déroulement de l'allaitement,
- ▶ m'apprend à faire face aux pleurs.

Pour moi, ma sage-femme :

- ▶ aborde le vécu de mon accouchement,
- ▶ me suit après mon accouchement : état de santé, évolution de mon éventuelle cicatrisation, bilan périnéal...,
- ▶ répond à mes questions et prescrit les médicaments qui me sont nécessaires : antidouleur...,
- ▶ me conseille dans l'aménagement de mon environnement quotidien pour me faciliter la vie avec mon bébé en toute sécurité,
- ▶ m'oriente dans la réorganisation de la vie familiale.



Je retrouve les informations détaillées sur les premiers vaccins de mon bébé et me renseigne sur les premiers pas de mon enfant sur ameli-sante.fr

